

PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

HORIZON LEADERS EUROPE

Introduction

En tant qu'acteur des marchés financiers, TALENCE PATRIVAL (la « Société de Gestion ») est soumis au Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ou SFDR »).

Le présent document vise à fournir les informations relatives aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit **HORIZON LEADERS EUROPE** (Legal Entity Identifier : **969500S435W9TB60SR24**) (ci-après, le « Fonds » ou le « Produit »), conformément aux dispositions prévues par l'article 10 du Règlement Disclosure.

1. Résumé

[Article 25 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Sans objectif d'investissement durable	Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales sans avoir pour objectif principal l'investissement durable. Toutefois, il consacre au minimum 20 % de ses actifs à des investissements durables au sens de l'article 2(17) du règlement SFDR. Talence Patrival applique une méthodologie interne détaillée dans sa Politique de gestion des risques de durabilité, disponible sur son site. Pour garantir l'absence de préjudice important, un filtre « Do No Significant Harm » (DNSH) est utilisé, basé sur les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives (PAI). Des exclusions complémentaires concernent les armes controversées, le charbon, le tabac et les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU. Enfin, les investissements durables doivent respecter les principes directeurs de l'OCDE et de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
Caractéristiques environnementales ou sociales	Le Fonds met en avant les entreprises performantes sur les plans environnemental et social. Il privilégie celles obtenant une bonne évaluation via la méthodologie FED. Les PAI sont intégrés dans l'analyse pour valider ou non le qualificatif d'investissement durable. Le dispositif inclut des politiques d'exclusion (sectorielles, normatives, controverses graves), ainsi que des actions d'engagement actionnarial : dialogues, suivi des controverses, et exercice des droits de vote en assemblée.
Stratégie d'investissement	La stratégie combine analyse financière et extra-financière dans une gestion discrétionnaire en actions de grandes capitalisations de l'UE. Elle repose sur des thématiques de long terme identifiant les secteurs impactés durablement par des évolutions structurelles. L'analyse est complétée par une approche 'bottom up' centrée sur les fondamentaux des sociétés (positionnement, leviers de croissance, qualité du management, valorisation). Le scoring financier est interne et repose sur 25 critères objectifs. La méthodologie FED classe les entreprises en trois catégories : Leader, Avancé et Limité, avec une contrainte de 20 % maximum d'entreprises « Limitées ».
Proportion d'investissements	Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions, avec les contraintes suivantes : 75% minimum en actions de sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 8 milliards d'euros, 25% maximum en actions de sociétés dont la capitalisation est comprise entre 5 et 8 milliards d'euros, 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA, 60% minimum en actions de sociétés situées dans l'Union Européenne. En complément, le Fonds peut investir 10% maximum de son actif net en titres obligataires ou monétaires de la zone euro ou hors zone euro, sans contrainte sectorielle ni géographique, émis par des États ou entreprises Investment Grade. Toujours dans cette même limite de 10 %, il peut recourir aux obligations convertibles.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Contrôles des caractéristiques E/S	Les caractéristiques E/S sont vérifiées grâce à la méthode FED, qui évalue les entreprises selon 64 critères répartis entre Environnement, Social, Gouvernance et Plan de transition climatique. Un suivi des PAI, une politique d'exclusion stricte, et l'engagement actionnarial complètent ce dispositif. Le contrôle interne est assuré par l'équipe de gestion et le RCCI.
Méthodes	La méthode FED attribue une note extra-financière annuelle à environ 1 300 entreprises, pondérée à 30 % pour l'Environnement, 30 % pour le Social, 30 % pour la Gouvernance et 10 % pour le Plan de transition climatique. Les PAI sont intégrés dans la méthodologie. Les exclusions portent notamment sur le charbon, les hydrocarbures non conventionnels et les controverses graves. L'engagement actionnarial inclut dialogues, droits de vote et participation à des initiatives collaboratives.
Sources et traitement des données	Les notations reposent sur les publications des entreprises et aussi sur les données brutes des fournisseurs spécialisés (Ethifinance, VertigoLab, Humpact, CDP), ainsi que des recherches internes. Les données sont archivées et contrôlées pour éviter incohérences et biais. Les publications des émetteurs sont privilégiées.
Limites	Les principales limites concernent la disponibilité et la qualité des données ESG, en particulier pour les PME peu équipées en reporting extra-financier. TALENCE PATRIVAL atténue ces contraintes en combinant plusieurs sources, en suivant les controverses et en engageant directement les entreprises pour compléter les informations.
Diligence raisonnable	Les notations FED sont mises à jour annuellement et comparées à des notations externes. La Société de Gestion conserve une indépendance d'analyse et vérifie la robustesse des méthodologies des fournisseurs. La connaissance approfondie des sociétés par l'équipe de gestion renforce cette diligence.
Politique d'engagement	La politique repose sur le dialogue régulier, l'exercice des droits de vote, la gestion des controverses, les exclusions ciblées et la participation à des initiatives internationales (PRI, CDP) etc.
Indice de référence	L'indice de référence du Fonds est le MSCI EMU 50 Net Return (dividendes réinvestis).

2. Sans objectif d'investissement durable

[Article 26 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Ce Produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Cependant, le Fonds contient une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas nécessairement considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ; il s'agit d'investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR et leur définition repose sur une méthodologie mise en place par TALENCE PATRIVAL. Cette méthodologie est détaillée au sein de la Politique de gestion des risques de durabilité disponible sur le [site internet de la société](#).



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

a) Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important aux autres objectifs environnementaux, TALENCE PATRIVAL utilise le filtre « DNSH (Do No Significant Harm) » qui repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS (par exemple, l'intensité de Gaz à Effet de Serre des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques. TALENCE PATRIVAL prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtre détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

b) Les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'UNGC. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie d'évaluation ESG. Notre outil propriétaire de notation ESG (FED) évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Existence d'une politique Droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères, notamment les égalités femmes et hommes, les conditions de travail et chaînes d'approvisionnement socialement responsables. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base mensuelle, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. A la survenance des controverses, nous évaluons la situation et déterminons la meilleure marche à suivre compte tenu de sa sévérité.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du Produit financier

[Article 27 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Le Fonds privilégie les émetteurs qui sont de bons élèves sur les sujets environnementaux, sociaux ou les deux, sans viser une thématique spécifique. L'équipe de gestion a une vision d'ensemble des sujets environnementaux et sociaux et s'attache à mieux représenter au sein du Fonds les sociétés qui s'illustrent positivement sur ces enjeux.

Dans cet état d'esprit, le Fonds promeut les caractéristiques E/S suivantes :

- Prise en compte des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des sociétés : TALENCE PATRIVAL intègre l'évaluation ESG dans son processus d'investissement, en s'appuyant sur son outil propriétaire « FED » pour noter et analyser les émetteurs. Le Fonds vise une note ESG supérieure à la moyenne de son indice de référence sans chercher à la maximiser. Il est à noter que l'indice de référence ne tient pas compte des critères ESG dans sa composition.
- Prise en compte des Principales Incidences Négatives : TALENCE PATRIVAL collecte et mesure les données externes liées aux principales Incidences Négatives (PAI) des sociétés dans lesquelles le Fonds investit en vue de les maîtriser. Ces PAI sont évalués pour valider ou non le qualificatif d'« investissement durable » pour chaque entreprise dans le cadre de la méthodologie FED au niveau de sa seconde étape.
- Investissement dans des sociétés durables sur le plan environnemental (sans que cela constitue un objectif d'investissement durable à l'échelle du Fonds, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR).
- Mise en œuvre d'une politique d'exclusion qui peut comprendre des exclusions sectorielles basées sur des convictions environnementales ou sociales, des exclusions de sociétés ne respectant pas certaines conventions internationales ou des exclusions basées sur des controverses graves et avérées. Ces exclusions sont mises en place afin de promouvoir certains standards environnementaux et sociaux.
- Engagement actionnarial : via un dialogue régulier avec les sociétés, l'exercice des droits de vote en Assemblées Générales des Actionnaires, le traitement et le suivi des controverses, etc. Ces actions participent notamment à faire de TALENCE PATRIVAL un investisseur actif et vigilant à l'application de bonnes pratiques sur le volet Social, Environnemental et de Gouvernance. En particulier, l'équipe de gestion a pour but de voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés en portefeuille.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

4. Stratégie d'investissement

Article 28 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

a) Stratégie d'investissement utilisée pour respecter les caractéristiques E/S

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement est réalisé en actions de sociétés de pays de l'Union Européenne de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros lors de l'investissement), de tous secteurs d'activité, sélectionnées selon une approche thématiques de long terme et selon des critères financiers et extra-financiers environnementaux, sociaux, de gouvernance et de transparence, dans une approche « socialement responsable ». Selon l'analyse de la société de gestion ces thématiques de long terme supposent des changements structurels qui s'étalent sur de longues périodes, elles présentent un caractère certain, ou à minima probable, et elles sont susceptibles de générer des performances économiques positives et moins susceptibles de variation que l'ensemble du marché.

La stratégie d'investissement du Fonds s'illustre par une analyse approfondie de thématiques structurelles durables se caractérisant par une recherche détaillée d'impact sur la chaîne de valeur. Ce processus a pour but d'identifier les industries qui sont impactées positivement ou négativement par les tendances identifiées et de comprendre si les équilibres de marchés seront altérés durablement. Puis une quantification de potentiel de marchés, l'établissement de scénarios définis dans le temps et chiffrés, de croissance de marchés (optimistes, centraux, pessimistes) et une analyse des sociétés concernées débouchant sur une classification des thématiques identifiées.

Ce processus est ensuite complété par une approche dite « bottom up », consistant en une sélection de sociétés pour leurs qualités fondamentales intrinsèques : leur positionnement, leurs avantages comparatifs, leurs leviers de croissance et d'amélioration de marges, leur allocation du capital, leur financement et la qualité de leur management, au sein des secteurs précédemment retenus, fondée sur une analyse fondamentale, débouchant sur une valorisation et une notation par le biais d'un outil propriétaire de scoring financier. Ce scoring se base sur 5 familles d'indicateurs financiers comportant chacune 5 critères (au total 25 critères équipondérés) binaires (oui/non), objectifs et quantifiables. Les 5 familles de critères suivent un processus d'analyse financière fondamentale et se concentrent sur :

1. l'analyse du marché et de la concurrence ;
2. le compte de résultat ;
3. le bilan et les flux de trésorerie ;
4. la qualité du management et la création de valeur ;
5. la valorisation, les risques et le momentum du titre.

Les sociétés notées à travers ce scoring se voient attribuer une note allant de 0 à 100 puis sont assignées à une catégorie. A l'issue de ces étapes, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs dans une optique de maximiser le couple rendement/risque.

Pour concilier la recherche de performance et la prise en compte des enjeux de durabilité, les entreprises sélectionnées sont par ailleurs analysées au travers de la méthode FED et classifiées en Leader, Avancé et Limité. Afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par la méthode FED est fixé à 20% maximum des actifs investis. Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.

b) Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

Les bonnes pratiques de gouvernance sont analysées et notées à travers la méthode FED « Financement des Entreprises Durables ». La méthode FED est un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 64 critères extra-financiers.

Ces indicateurs collectés sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysées, fournisseurs de données ESG, etc.). Parmi les 4 thèmes analysés, la gouvernance représente 30% de la note.

Cette notation est réalisée à travers l'analyse de 6 critères principaux (18 données collectées) :

- la diversité du Conseil d'administration
- la structure du Conseil d'administration
- le Comité de rémunération
- l'alignement des intérêts entre les actionnaires et la Direction
- les mesures d'incitation en vue d'une amélioration des pratiques ESG
- la mise en place d'engagements RSE

Pour qu'un investissement soit qualifié d'investissement durable, cette étape dédiée à la « bonne gouvernance » doit valider au moins 2 critères principaux parmi les 6 listés ci-dessus.

5. Proportion d'investissements

[Article 29 - Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions. Il est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions de sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 8 milliards d'euros. Il se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% maximum de son actif net dans des sociétés ayant une capitalisation boursière comprise lors de l'investissement entre 5 et 8 milliards d'euros. Il est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA et est exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne.

L'exposition au risque action sera comprise entre 60% et 120% de l'actif net du fonds. Le Fonds se réserve la possibilité d'être investi dans la limite globale maximum de 10% de son actif net en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et hors zone euro, sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Il s'agira de titres notés Investment Grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne de la société de gestion. Toujours dans cette limite globale maximum de 10% de l'actif net, le fonds se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français et d'OPCVM européens.

6. Contrôles des caractéristiques environnementales ou sociales

[Article 29 - Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

a) Contrôles et contraintes mis en place pour vérifier l'atteinte des caractéristiques E/S

TALENCE PATRIVAL a mis en place plusieurs indicateurs et contraintes permettant de vérifier la réalisation des caractéristiques E/S du Fonds et qui sont présentés ci-dessous.

1) Prise en compte des pratiques ESG des sociétés

Les caractéristiques environnementales et sociales du fonds sont analysées au travers d'une méthodologie développée en interne : la méthode « FED », pour Financement des Entreprises Durables. Cet outil de suivi, d'analyse et de notation consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise selon 64

critères extra-financiers. Quatre thèmes sont évalués suivant ces pondérations : Social (30% de la note finale), Gouvernance (30%), Environnement (30%) et Plan de transition climat (10%).

A partir des notations « FED », une catégorie « FED » est attribuée pour chaque émetteur :

- **Leader** (entreprises durables et matures très avancées dans la prise en compte des enjeux extra-financiers analysés) ;
- **Avancé** (Entreprises ayant entrepris une démarche de développement durable volontaire dans la prise en compte ces enjeux) ;
- **Limité** (Entreprises en retard dans la prise en compte de ces enjeux)

Afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par notre méthode FED est fixé à 20% maximum de l'actif net. Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur. La méthode FED permet également de limiter les entreprises qui prennent peu ou pas en compte les enjeux ESG. Par leur faible maturité, ces dernières sont catégorisées en « Limitées » car elles pourraient conduire à des externalités négatives qui vont à l'encontre de la recherche d'impact de notre démarche d'investisseur responsable. Ces données sont publiées annuellement dans le rapport de gestion du Fonds. Les notations FED sont mises à jour au moins une fois par an, et à chaque fois qu'un nouvel élément majeur justifie leur révision. Le Fonds ambitionne d'obtenir une meilleure performance sur le volet Environnement, avec une plus faible intensité carbone scope 1 et 2 par rapport à son indice de référence. Ces données sont communiquées dans le rapport mensuel.

2) Prise en compte des Principales Incidences Négatives

Le Fonds prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement durable :

- Filtres d'exclusions normatives et sectorielles
- Filtres d'exclusions liées à des controverses
- Filtres de sélectivité ESG
- Filtres d'exclusions et de pilotage des incidences négatives

TALENCE PATRIVAL collecte et mesure les données liées aux PAI des sociétés dans lesquelles les gérants investissent en vue de les maîtriser et d'établir la définition d'investissement durable.

3) Investissement dans des sociétés durables sur le plan environnemental

Afin de respecter son engagement contractuel, le Fonds contrôle la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental au sens de l'Article 2(17) du Règlement SFDR. TALENCE PATRIVAL s'engage détenir à une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas nécessairement considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE. Ces données sont communiquées dans le rapport mensuel du Fonds. Le Produit suit également la proportion de ses investissements qui sont éligibles et alignés sur la taxonomie verte de l'UE bien que cela ne représente pas un engagement.

4) Mise en œuvre d'une politique d'exclusion

TALENCE PATRIVAL s'engage à ne pas investir dans les sociétés qui ne respecteraient pas les critères d'exclusion définis au sein de sa politique de gestion des risques de durabilité (disponible dans la rubrique [Investisseur Responsable](#) de son site internet). Si une société investie enfreint ces critères (par exemple, en



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

initiant une activité exclue), TALENCE PATRIVAL peut mener un dialogue d'engagement. Si les actions sont jugées insuffisantes ou non entreprises, une procédure progressive de désinvestissement s'enclenche pour protéger les intérêts des porteurs. Le Fonds peut donc être temporairement investi dans une société non conforme. Une société précédemment exclue peut redevenir investissable si elle respecte à nouveau les critères d'exclusion.

En cas de controverses graves, TALENCE PATRIVAL applique la même démarche d'engagement, le désinvestissement pouvant dans ce cas intervenir plus vite.

5) Engagement actionnarial

Afin de respecter son engagement contractuel, TALENCE PATRIVAL entend exercer son droit de vote aussi souvent que possible hormis les situations où l'exercice des droits de vote pose une difficulté (coût prohibitif au regard de l'emprise dans le capital de la société concernée, impossibilité physique de participer à l'Assemblée Générale dans une juridiction n'autorisant pas le proxy voting). TALENCE PATRIVAL a pour but de voter à l'ensemble des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds est investi.

b) Mécanismes de contrôle

Les données extra-financières utilisées pour répondre à l'objectif d'investissement durable sont conçues et centralisées par l'équipe de gestion collective. Une vérification qualitative de ces données est menée par l'analyste ESG. Par ailleurs, l'équipe de gestion échange régulièrement avec ses partenaires sur les actualités extra-financières des émetteurs en suivant la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable et en se prononçant notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus. Elle suit également la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le Fonds.

Un premier niveau de contrôle est effectué par le Middle office et un second par le RCCI, qui surveille les indicateurs de durabilité afin de mesurer la réalisation des objectifs d'investissement durable. La mise en œuvre de la stratégie d'investissement est également contrôlée annuellement par le RCCI (contrôle des ratios extra-financiers, contrôle du respect des différentes règles, etc.). En amont des opérations d'achat, un dispositif de « blocage pré-trade » dans l'OMS/PMS Jump identifie et limite le passage d'ordres sur des émetteurs/instruments qui ne sont pas éligibles au Fonds (filtre social et durable).

Ainsi, le respect de ces contraintes fait partie du plan de contrôle permanent du RCCI. En qualité de contrôleur des risques, il contrôle en second lieu les risques de marché, de liquidité, de change, de taux, de contrepartie et de durabilité des produits de la Société de Gestion. Toute anomalie identifiée par le RCCI fait l'objet d'une alerte au gérant concerné, et, si nécessaire à la hiérarchie.

7. Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

[Article 31 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Afin d'identifier les investissements durables, la Société de Gestion a développé un cadre d'analyse ESG exigeant, reposant sur des seuils minimaux et structuré autour de trois filtres contraignants :

1. Contribution positive à un objectif environnemental ou social

TALENCE PATRIVAL vérifie cette condition à travers sa méthodologie FED, intégrant deux volets complémentaires :

- Social : six familles d'indicateurs sont analysées (emploi, formation, droits humains, égalité femmes-hommes, santé et sécurité, partage de la valeur). Un émetteur est considéré comme validant le filtre social dès lors qu'il passe au moins deux familles.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

- Environnemental : six familles d'indicateurs sont également évaluées (politiques environnementales, taxonomie, gestion des déchets, émissions de gaz à effet de serre, gestion des ressources, énergies propres). Un émetteur validant au moins 2 de ces 6 grandes familles est reconnu comme contribuant positivement.

Ainsi, un émetteur franchit cette première étape dès lors qu'il satisfait au moins un des deux filtres, social ou environnemental.

2. Absence de préjudice significatif aux autres objectifs de durabilité

Conformément aux exigences du SFDR, les principales incidences négatives (PAI) sont intégrées au processus d'analyse. TALENCE PATRIVAL examine les 14 PAI obligatoires ainsi que 2 PAI optionnels, couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. La méthodologie impose que l'émetteur réponde positivement à l'ensemble de ces 16 indicateurs. Les résultats sont mis à jour annuellement et publiés dans la rubrique dédiée au Fonds sur le site de la Société de Gestion.

Pour qu'un émetteur puisse passer ce filtre, il doit pouvoir passer le filtre de chacun de ces PAI prenant en considération nombre d'indicateurs tant sur le plan environnemental, social et de gouvernance. L'émetteur qui aura passé ces 16 PAI est confirmé ne pas porter préjudices significativement aux autres objectifs environnementaux et sociaux.

3. Respect de pratiques de bonne gouvernance

Enfin, l'analyse porte sur six familles d'indicateurs de gouvernance :

- diversité, indépendance du board,
- structure du conseil d'administration ou de surveillance,
- transparence des rémunérations des dirigeants,
- protection des actionnaires minoritaires,
- responsabilité des partenaires,
- engagements RSE.

Un émetteur est réputé respecter les standards de bonne gouvernance s'il passe au moins deux familles d'indicateurs.

En conclusion, un émetteur qui franchit avec succès les trois filtres (contribution positive, absence de préjudice significatif et respect des bonnes pratiques de gouvernance) est déclaré investissement durable selon la méthodologie de TALENCE PATRIVAL.

La méthode d'analyse ESG (FED) est l'outil qui permet de fournir les informations nécessaires pour l'établissement de ces filtres. Il fait donc partie des méthodes utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable. En plus de cet outil, il faut mentionner l'intégration des PAI, la définition de l'investissement durable et les exclusions qui sont des éléments déjà étayés dans les sections précédentes. L'engagement actionnarial fait aussi partie de ces méthodes.

8. Sources et traitement des données

[Article 32 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

Les notes ESG de TALENCE PATRIVAL sont construits en utilisant le cadre d'analyse ESG et la méthodologie de notation FED. A cette fin, nous utilisons les données brutes provenant des fournisseurs tels que : Ethifinance, VertigoLab, Humpact, CDP et aussi les publications des sociétés. Les contrôles de la qualité des

données des fournisseurs de données externes sont effectués par l'équipe de gestion. Les données collectées sont regroupées et archivées au sein d'une même base de données à laquelle des contrôles sont effectués pour ressortir les incohérences. Ces données ne sont pas automatiquement employées dans la notation FED via un process, ce qui permet de réduire le risque d'emploi d'une donnée aberrante dans le système de notation, elles sont plutôt utilisées par l'équipe de gestion pour alimenter différents fichiers via des formules. Les données en provenance des publications des émetteurs sont privilégiées. En leur absence, celles provenant de nos fournisseurs de données ESG sont exploitées.

L'équipe de gestion fait également ses propres recherches en se basant sur les sources de données telles que : les échanges avec les analystes sell-side, avec les experts sectoriels, les articles de presse et les données en provenance de différents sites spécialisés. Les notations ESG des émetteurs sont mises à la disposition des gérants, de manière transparente. En l'absence de reporting ESG obligatoire au niveau de l'entreprise, les estimations sont une composante essentielle de la méthodologie des fournisseurs de données.

9. Limites aux méthodes et aux données

[Article 33 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

La gestion des risques de durabilité repose sur l'analyse de données brutes fournies principalement par les émetteurs et les fournisseurs de données extra-financières. TALENCE PATRIVAL met en place un processus de contrôle de la qualité des données ESG collectées. Cependant, elle ne pourra ni garantir l'exactitude de ces données ni remédier aux biais méthodologiques mis en œuvre chez les fournisseurs de données.

Le processus d'analyse sur l'ensemble de la conservation est soumis à des contraintes liées à la disponibilité de la donnée. Cette problématique concerne principalement les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas pour certaines encore développé de reporting sur les données extra-financières faute de moyens et qui sont donc pénalisées par de faibles notes ESG malgré des actions parfois positives. TALENCE PATRIVAL met en place une approche d'amélioration continue de son processus de collecte et d'analyse (méthode FED) pour pallier ces insuffisances.

Ces limites sont atténuées par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données (Ethifinance, CDP, Humpact etc.), le suivi des controverses, les démarches d'engagement pour récolter plus d'informations et une évaluation qualitative par l'équipe de gestion.

10. Diligence raisonnable

[Article 34 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

TALENCE PATRIVAL recourt à plusieurs moyens afin de mettre en œuvre une diligence raisonnable concernant les actifs sous-jacents, notamment sur la notation « FED ». L'objectif est de mettre à jour au moins une fois par an la notation FED de chaque société, ce qui permet de refléter l'évolution du profil ESG. Des comparaisons sont effectuées avec des notations externes pour détecter des incohérences, mais la Société de Gestion conserve une indépendance tant que les écarts de notation sont justifiés.

L'analyse des méthodologies des fournisseurs ESG est également un moyen de vérifier que des sujets majeurs n'ont pas échappé à l'équipe de gestion. Cela participe à compléter l'analyse extra-financière. L'équipe de gestion connaît bien les sociétés investies, cela leur permet d'avoir une vue d'ensemble des sujets clés et de ne pas déléguer la notation à un tiers intervenant qui pourrait ne pas avoir toutes les connaissances nécessaires.



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal

11. Politique d'engagement

[Article 35 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

TALENCE PATRIVAL a mis en place une démarche d'engagement actionnarial qui se décline en plusieurs étapes :

- Dialogues réguliers et ciblés avec les managements des sociétés ;
- Exercice des droits de vote en Assemblées générales
- Prises de contact si besoin avec les sociétés en cas de controverses
- La mise en place des exclusions
- Engagements collaboratifs avec les acteurs de la place
- Soutien aux initiatives internationales pour de meilleures pratiques d'intégration ESG (PRI, CDP etc.)

12. Indice de référence désigné

[Article 36 – Règlement Délégué (UE) 2022/1288]

L'indice de référence utilisé pour comparer le Fonds sur les aspects financiers et extra-financiers est le MSCI EMU 50 Net Return (dividendes réinvestis).



TALENCE PATRIVAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 544 887,20 euros
RCS 349 967 497 Lille Métropole | Agrément AMF n° GP 90-28 | Numéro d'inscription ORIAS n°08039158
Siège social : Parc des Trois Chênes - 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal